La grève générale en Angleterre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le gouvernement anglais soutient la livre

L'imminence de la grève générale en Angleterre, a eu, hier, une grave répercussion dans Wall Street. L'effet fut d'autant plus considérable que l'espoir subsistait, dans de nombreux milieux financiers, de voir l'accord s'établir au dernier moment.

Certains voient dans la crise actuelle, un événement qui, pour le marché financier, peut entraîner des conséquences aussi importantes que la déclaration de guerre de 1914. Bien qu'il n'y ait pas, à proprement parler, de panique à la bourse et que les banquiers paraissent résolus à observer une attitude de vigilance expectative, une certaine nervosité s'est manifestée durant toute la séance. Les ventes ont affecté à peu près toutes les entreprises industrielles, qui ont souffert d'une baisse de 4 à 5 points, ainsi qu'en les valeurs de chemin de fer. Le mouvement s'est étendu à la devise française qui a descendu à trois dollars vingt-cinq cents pour 100 francs. La devise anglaise, en revanche, soutenue par le gouvernement britannique, n'a que faiblement réagi, baissant seulement de trois quarts de point.

La répercussion de la grève sur le trafic avec la France

Les trains Londres-Calais-Paris ont été doublés dans la soirée d'hier. Le nombre des voyageurs anglais est considérable. A l'arrivée à la gare du Nord à Paris, les convois ont subi presque tous un retard d'environ deux heures. Sur la ligne Dieppe-Newhaven, des restrictions du trafic sont prévues. Les dispositions nécessaires sont prises pour assurer l'acheminement des denrées périssables dans le plus bref délai possible.

La Compagnie des Chemins de fer du Midi a reçu un télégramme de la compagnie anglaise « Southern Railway », lui demandant de cesser jusqu'à nouvel avis la réception de toutes marchandises, grande et petite vitesse, à destination de l'Angleterre et devant transiter par ses lignes. Cette compagnie anglaise n'accepte que des denrées périssables et sans aucune responsabilité.

De son côté, la direction de la Compagnie des chemins de fer du Nord, a fait afficher, dans la soirée, des avis informant que tout envoi de marchandises, grande vitesse, à destination de l'Angleterre, était interrompu jusqu'à nouvel ordre, mais que néanmoins, les colis-bagages seraient acceptés sous la seule responsabilité des voyageurs, le transit auriéla de Calais n'étant plus garanti.

Par suite de la grève générale des travailleurs de la Grande-Bretagne, les deux rapides E. R.-Calais- Wiesbaden et R. E.-Wiesbaden-Calais sont supprimés.

D'autre part le train N° 2250 venant de Calais qui doit arriver en gare de Lille à 16 heures 39, est arrivé seulement à 19 heures, à cause du retard du vapeur anglais assurant la liaison entre Douvres et Calais.

Que feront les mineurs français et allemands ?

Le Bureau de la Fédération française du sous-sol s'est réuni mardi après-midi à Paris, au siège de la Fédération, rue Lafayette pour envisager les mesures de solidarité à prendre en faveur des mineurs anglais. La décision du Bureau de la Fédération sera connue ultérieurement. On se rappelle qu'un accord de solidarité en cas de grève avait été réalisé les 13, 14 et 15 avril derniers, dans une conférence internationale du sous-sol à Bruxelles.

Dans les milieux socialistes allemands, on parle d'une grève de sympathie faite en vue de soutenir les collègues anglais. Il est probable qu'une telle manifestation, si elle avait lieu, se bornerait à une déclaration spécifiant que les travailleurs allemands refusent de charger le charbon allemand à destination d'Angleterre. Cela n'empêchera pas le Reich d'exporter dans les autres pays.

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

LES DONS CONTINUENT A AFFLUER

Le commissariat général de la Contribution volontaire communique ces souscriptions nouvelles : MM. Deane Dessert, de New-York, 3.000 fr. ; MM. Jean Saint-Martin et Frank Lambert, de New-York, 10 dollars et 10.000 dollars ; Docteur Baadelac, de Pariente (Espagne), 500 fr. ; M. Groulet, avenue Malakoff, Paris, 10.000 fr.

M. Cassez, sénateur, a informé le ministre des Finances que les grandes mutuelles agricoles de la Haute-Marne ont décidé de s'inscrire pour 50.000 fr. à la souscription volontaire.

La baisse du franc continue

La livre sterling, qui clôturait à 148.05 lundi, est passée hier en clôture à 148.45, après avoir passé le cours de 148.60 et 148.70.

Le dollar passe de 30.49 à 30.59.

Les 100 francs belges sont en baisse et clôturent au pair avec le franc français à 100.

L'Affaire de la rue Damrémont

L'audience d'hier après-midi a été consacrée à l'audition de l'Avocat général Rateau.

Celui-ci a prononcé un réquisitoire très dur pour Clerc et Barnardon et a demandé aux jurés non d'accomplir une vengeance mais de faire un exemple.

Aujourd'hui, plaidoiries des avocats de la défense. Me Berthon prendra le premier la parole.

Aucun incident n'a marqué l'audience.

Au Conseil général du Nord

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Mais si, d'autre part, nous devons nous efforcer de réaliser des économies, nous ne devons pas perdre de vue que la richesse de notre Département est basée sur la production du travail et que toute notre sollicitude doit aller vers ceux qui en sont les facteurs directs.

Améliorer le sort des travailleurs par toutes nos œuvres d'assistance et de prévoyance sociales, c'est une œuvre démocratique qui s'impose à des Républicains convaincus, à des Elus soucieux de la prospérité du Département ».

Les bénéfices du ravitaillement

Neuf millions au département

M. POTIE donne lecture d'une lettre de M. le sénateur Dron, président du Comité de ravitaillement du Nord libéré. M. Dron fait connaître que sur les seize millions de bénéfices réalisés par cette institution créée au lendemain de la libération de notre région, neuf sont attribués au département du Nord. Dans sa lettre, M. Dron stipule que ces neuf millions doivent être affectés à des œuvres d'hygiène publique, d'assistance sociale, de protection de la maternité et de l'enfance, à l'établissement de dispensaires.

Après observations de MM. MAHIEU, SCALBERT, FOUCAUT, LEBAS, BOURDON, la question est renvoyée à la commission des finances pour rapport.

Les vœux politiques

Le Conseil décide de discuter jeudi les vœux politiques. Signalons entre autres les suivants :

M. MAHIEU demande que le Parlement vote sans délai la loi rétablissant le scrutin uninominal pour l'élection des députés.

Au nom des conseillers socialistes, LEBAS, prie le Conseil émettre le vœu que le Gouvernement applique sans faiblesse les lois laïques et ne tolère, sans aucun prétexte, leur violation.

M. MAHIEU, au nom de tous les conseillers de la Fédération républicaine a déposé un vœu analogue demandant que le Gouvernement réponde au sentiment profond du pays en ne tolérant aucune atteinte aux lois de laïcité.

Les négociations de paix au Maroc

Pierre DELCOURT donne lecture du vœu suivant qu'il dépose au nom du groupe socialiste :

Le Conseil général du Nord, réuni à la veille de la reprise de la conférence d'Oudjda affirme une fois de plus son profond attachement à la Paix.

Il émet le vœu que le Gouvernement français, resté sourd à toutes les provocations d'un chauvinisme puéril n'émette aucune proposition susceptible d'apparaître comme une provocation à continuer la guerre et ne présente que des conditions susceptibles d'établir sur la terre marocaine, une paix véritable, durable, définitive.

Pour le relèvement du Franc

M. Auguste POTIE a présenté le vœu suivant :

« Il n'entre pas dans ma pensée, Messieurs, de déposer un vœu politique, mais j'estime qu'en ce moment nous avons le devoir à quelque nuance politique que nous puissions appartenir de porter le plus grand intérêt à la situation malheureuse de notre unité monétaire.

Il est avéré que notre Franc traverse en ce moment une crise terrible, dont nous ne saurions méconnaître la gravité.

Cette crise a d'abord pour origine la guerre elle-même avec toutes ses conséquences, la position prise par l'Angleterre et l'Amérique qui oublient les sacrifices que la France s'est imposés pour sauver l'humanité. Mais à mon avis, la cause principale c'est un pessimisme auquel trop de Français se laissent aller au manque de confiance qui peut avoir les plus graves conséquences.

C'est contre cette situation que nous devons réagir.

Notre pays qui a fait l'admiration du monde par l'héroïsme de ses enfants, par son énergie à se relever de ses ruines, ne saurait admettre son impuissance à surmonter cette crise.

Il importe en ce moment, par tous les moyens de rendre la confiance au pays, de venir en aide au Trésor par des contributions volontaires, des citoyens, des villes et des départements. Notre situation financière dans le Nord nous permet un sacrifice, nous ne devons pas hésiter à le faire ».

D'autre part M. MAHIEU a déposé une motion tendant au vote de 500.000 fr. pour le relèvement de notre Franc. Cette somme serait payable sur les dommages de guerre du département.

DELANNOY est l'auteur d'un vœu avant pour objet et la création d'un office national du blé.

Ces divers vœux seront rapportés et discutés jeudi après-midi.

La fréquentation scolaire

Le Nord manque d'écoles

FOUCAUT signale la situation lamentable de beaucoup de communes de notre département, surtout dans la région minière où des centaines d'enfants ne peuvent aller à l'école, parce que les locaux scolaires sont insuffisants. Des mesures urgentes s'imposent pour mettre fin à cette déplorable situation.

M. HUDELO le regrette comme Foucaut, mais l'administration préfectorale est impuissante à la faire disparaître et seul l'Etat, par des subventions aux communes peut solutionner ce grave et important problème.

M. MAHIEU estime qu'il faut modifier le système actuel des subventions aux communes. Le barème doit être révisé. L'orateur préconise la création d'une caisse nationale d'avances aux communes.

M. LOUCHEUR déclare que la question de la fréquentation scolaire présente une importance particulière. L'Etat dans l'établissement du prochain budget sera obligé de renforcer à subventionner les communes pour les créations d'écoles. Dans le Nord, une somme d'une dizaine de millions serait nécessaire pour cette œuvre d'intérêt public, indispensable et urgente. On pourrait se procurer ces dix millions par un emprunt affecté à la construction d'écoles.

MERCIER constate que les Compagnies minières édifient pour leurs ouvriers des habitations, des églises, des salles de fêtes, mais pas d'écoles.

VERDAVAINE. — signale qu'il a déposé, avec les conseillers socialistes, un vœu demandant au Conseil général de constituer un fonds de prêts aux communes et de nommer une commission chargée d'étudier un projet qui sera examiné à la session d'octobre.

LEBAS appuie cette proposition qui est adoptée sans opposition.

A propos de syndicats

Le troisième bureau rapporte avec avis défavorable une proposition du Parti Communiste tendant à l'octroi d'une subvention à la Bourse du Travail unitaire de Lille.

Roger SALENGRO, Charles SAINT-VENANT, Auguste PARSY, interviennent dans le débat.

SALENGRO fait observer : 1° qu'il ne doit y avoir qu'un syndicat par corporation ; 2° que la Bourse du Travail, rue de la Vignette, adhérente à la C.G.T., ouvre ses portes à tous les travailleurs.

A l'unanimité moins la voix de Mercier, la demande de subvention n'est pas retenue.

Pour le Crématoire du Nord

SAINT-VENANT a déposé un vœu, signé par tous les conseillers socialistes demandant que le département alloue une subvention de cent mille francs au groupement du Nord, créé récemment, pour étudier les moyens d'établir un four crématoire départemental.

Cette demande de subvention a été renvoyée à l'examen du deuxième bureau.

Questions diverses

Le Conseil adopte ensuite toute une série de rapports relatifs aux allocations aux vieillards, infirmes et incurables.

WAXIN, CLEMENT, SAINT-VENANT interviennent tour à tour dans la discussion.

L'entretien des routes départementales fait l'objet d'un long débat.

M. MAHIEU propose une réduction de 2.106 fr. sur le crédit inscrit au rapport préfectoral pour la route départementale n. 10.

Irénée CARLIER, représentant du canton de Solesmes proteste énergiquement contre cette proposition qui est néanmoins adoptée. Carlier promet de revenir sur la question et de prendre sa revanche à la prochaine.

WAXIN a également protesté avec force contre la diminution du crédit.

Répondant à une invitation du Président de l'Union, le Conseil décide de visiter jeudi, vers midi, la Maison des Etudiants et de prendre part au repas servi dans cet établissement pour 3 fr. 25.

Un vœu de BLEMANT demandant que les accidentés du travail puissent obtenir l'assistance judiciaire en Cour d'Appel, comme en première instance est adopté à mains levées.

FOUCAUT, MERCIER, WAXIN, DELCOURT réclament des mesures contre la pollution des eaux empoisonnées par des usines.

Le Préfet les assure de toute sa sollicitude à ce sujet.

Cette après-midi, deuxième séance publique.

Au Conseil Général du Pas-de-Calais

La journée des vœux et des rapports

La deuxième séance de la session du Conseil Général du Pas-de-Calais a été entièrement consacrée à la discussion des vœux et des rapports.

Le Conseil a, entre autres, adopté à l'unanimité moins quelques voix, un vœu demandant pour les élections législatives prochaines, le retour au scrutin d'arrondissement, et un vœu de Bedart, maire de Liévin, demandant au Conseil d'intervenir énergiquement pour obtenir de la Compagnie du Nord, la création d'une gare à Liévin.

Les conclusions d'un rapport approuvant le sectionnement en trois circonscriptions du canton d'Houdain ont été également adoptées.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

POUR SAUVER LE FRANC

Les premières listes

Conformément au règlement de notre souscription pour la contribution volontaire, nous avons publié jusqu'à la septième liste des dons qui nous sont parvenus avec les noms et adresses des souscripteurs. A l'heure actuelle, la liste générale s'établit comme suit :

PREMIERE LISTE	55.000 fr.
DEUXIEME LISTE	20.995 fr.
TROISIEME LISTE (dont 2.200 francs à ajouter à la souscription du « Réveil du Nord » au nom du personnel)	4.744 fr. 95
QUATRIEME LISTE	5.579 fr. 14
CINQUIEME LISTE	2.502 fr. 65
SIXIEME LISTE	1.300 fr. »
SEPTIEME LISTE	6.560 fr. 75
Total	96.682 fr. 49

Les envois de fonds ou de valeurs devront être recommandés à l'adresse du « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris, Lille (Souscription pour la Contribution Volontaire). Nous déclinons toute responsabilité pour les envois effectués dans d'autres conditions. Les envois devront être accompagnés du bulletin ci-dessous, indiquant les noms, adresses, etc..... des souscripteurs ou un pseudonyme.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION à la Contribution volontaire

Nom _____

Prénoms _____

Profession _____

Adresse _____

Montant de la Souscription _____

SIGNATURE :

Pour les personnes qui désirent consulter notre règlement, voir les numéros de notre journal du 18 au 23 avril.

Le crime d'Aulnoye

LE MARI MEURTRIER PLEURE SUR SON FORFAIT

Lemire Emile, qui tira un coup de revolver sur sa femme, lundi dernier, dans les circonstances que nous avons relatées, fut à la suite de l'interrogatoire de M. le juge d'instruction Bornet, placé sous mandat de dépôt et reconduit à la caserne de la gendarmerie de Berlaimont.

Il est arrivé à Avesnes hier matin à 10 h. ; conduit aussitôt au Parquet, il fut écroué ensuite.

LA DESCENTE DU PARQUET

Le Parquet était descendu sur les lieux, lundi vers 18 heures et Lemire fut amené à la maison du crime pour y être interrogé. Il a fait au magistrat le récit du crime en pleurant. Il déclara avoir agi sous l'impulsion d'une volonté supérieure, mettant surtout cela sur le compte des cartomanciennes et des voyantes.

Il voulait faire avouer à sa femme qu'elle avait des amants et c'est pour la forcer à cet aveu qu'il tira sur elle.

Presque aussitôt il tint un autre langage, disant que sa femme était la meilleure des épouses, qu'elle avait bien élevé sa famille et qu'on ne pouvait rien lui reprocher.

A sa sortie de la maison, les personnes présentes lui firent un accueil très froid et ses fils eux-mêmes ne purent se contenir de témoigner leur indignation.

L'un d'eux déclara que lui il avait beaucoup de choses à se reprocher, surtout sa conduite à Paris pendant la guerre.

En somme, Lemire ne semble pas être tout à fait dans un état normal.

LA LIQUIDATION DE LA BANQUE PETYT

Nous avons dit hier, que la Banque Petyt, à Dunkerque, avait déposé son bilan.

L'actif déclaré par cette banque s'élèverait à 500.500.000 francs en chiffres ronds et le passif à 496 millions. L'actif dans ces conditions serait en excédent de quatre millions. Il y aurait quinze millions de dépôts restant à rembourser.

Il faut se persuader que la liquidation sera longue et ardue.

Le liquidateur, M. Isoré, a examiné hier matin, la situation de la banque. Il a donné l'ordre de délivrer aux guichets les titres nominatifs des clients et les titres au porteur.

Les titres déposés en garantie pourront également être retirés. Le service des coffres-forts continue à fonctionner.

C'est le mardi 11 mai, à 14 h. 30, que les créanciers seront convoqués.

LE CONGRÈS DES P. T. T.

Les délégués du Congrès des agents des Postes ont adopté, mardi matin, une résolution prenant acte des intentions publiquement affirmées par le gouvernement dans la lettre du ministre du Commerce au sujet du réajustement des traitements du personnel des P. T. T., en faisant cependant toutes réserves de la commission actuellement chargée d'opérer ce réajustement. Une délégation se rendra cet après-midi chez M. Deletête, secrétaire général des P. T. T. pour lui demander des explications et des renseignements sur le travail de la commission.

Importantes déclarations de M. Raoul Péret sur l'accord de Washington

Les milieux du Trésor américain estiment que le Sénat ne prendra pas de décision au sujet du règlement franco-américain avant la décision du Parlement français. Ils pensent que la Commission des Finances du Sénat, après une étude approfondie de l'accord, sera prête à présenter son rapport pour la discussion et qu'il sera voté avant l'ajournement du congrès.

On croit au Trésor, que M. Bérenger embarquera aux environs du 20 mai pour être à Paris au moment de la rentrée du Parlement.

Aucune information n'est parvenue de France au Trésor en ce qui concerne un emprunt important que la France chercherait à conclure aux Etats-Unis et l'on ne pense pas que cette éventualité se produise pour le moment.

CE QUE DIT M. PÉRET

Interviewé par un confrère parisien, M. Jacques Ebstein, le Ministre des Finances a fait les déclarations suivantes :

Il n'y a pas à se taper la tête contre les murs. Il fallait signer. J'ai lutté jusqu'au bout, jusqu'à la dernière seconde. M. Bérenger a fait tous les efforts possibles, mais il est arrivé un moment où nous nous sommes heurtés à l'impossible. Impossible ! un mot qui n'est peut-être pas français, mais qui est sûrement américain. Eh oui ! Je vous entends. Eh oui ! et j'entends aussi tout ce qui se dit dans le pays, les paroles amères, les commentaires en colère, les comparaisons douloureuses, mais comme amertume, colères et reproches se trompent souvent d'adresse ! Que ne puis-je publier le texte des derniers câbles d'Henry Bérenger et faire partager à tous les Français l'angoisse tragique qui s'y manifestait. Ils me disaient que si nous ne nous inclinions pas, la situation deviendrait de la plus extrême gravité, qu'il fallait nous attendre à la pire fermeture des marchés, tension brutale des changes, etc., etc. Je ne peux pas tout dire, n'est-ce-pas ?

Rien ne nous autorise à tenir notre ambassadeur pour un maladroit, ni pour un timide, ni pour un naïf. Il a certainement agi pour le mieux et bien agi. La clause de sauvegarde ! En plein accord avec le Gouvernement tout entier, nous avons lutté pendant tout le cours des négociations pour nous la faire accorder. Impossible. Des murs. C'est à mon insistance que nous devons « la clause de report ». Aucun accord ne pouvait être vraiment satisfaisant pour un pays qui a fait à la victoire commune les sanglants sacrifices que nous avons faits, aucun accord sinon celui qui aurait, d'un juste trait de plume, annulé les dettes interalliées, toutes les dettes au moins, celui qui aurait compensé automatiquement nos dettes avec une partie de notre créance allemande. Aucun autre accord. Mais j'avoue que celui-là justifie, hélas ! trop de prévisions pessimistes.

De là à crier par-dessus les toits que tout est perdu, non ! Je m'y refuse. Un grand pays comme le nôtre, et qui est en train d'opérer sans tapage un redressement dont on appréciera plus tard les difficultés, donc le mérite, la France ne doit, en aucun cas dire : « Tout est perdu », car rien jamais en France n'est définitivement perdu, et on le verra bien un jour prochain.

« LONDRES VEND DU FRANC A TOUR DE BRAS »

Au reste, dans l'accord de Washington même, tout n'est pas si mauvais. La clause de report d'abord a des avantages importants, sérieux, évidents. Puis, nous n'avons plus cette menace qui, si longtemps, a pesé sur nous. Les 400 millions de remboursements que nous avions à payer en 1929 et ne serait, ce enfin que de savoir ce que nous devons, ce n'est pas rien.

Comme son interlocuteur s'étonnait cependant de la hausse continue des changes, M. Raoul Péret lui a répondu :

« D'abord il reste encore à régler la dette anglaise, ce qui, d'ailleurs, ne tardera pas à être chose faite, encore que je sois décidé à défendre avec acharnement les droits de la France, sou par sou. Et puis, pour la livre, voyez-vous, il faut attendre encore quelques jours. L'Angleterre est à la veille d'une crise terrible. Il est tout naturel que les grandes banques anglaises tiennent patriotiquement à marquer qu'elles ont une confiance absolue dans les destinées de leur pays. Elles soutiennent la livre en jetant des francs par masses sur le marché. C'est Londres qui, depuis hier, vend du franc, vend à tour de bras. Il faut attendre demain... après-demain...

En terminant, M. Raoul Péret a donné sa parole que lui, ministre des finances, il ne serait jamais recouru à l'inflation.

L'ASSASSINAT DE Mme REGNAULT

Malgré leurs minutieuses recherches, les inspecteurs de la police judiciaire, chargés de rechercher l'assassin de Mme Regnauld, n'ont pu découvrir encore aucun indice capable d'aiguiller leurs investigations. Voisins, ouvriers étrangers ayant travaillé dans l'immeuble, ont été à nouveau entendus, mais les témoignages recueillis n'apportent aucune lumière nouvelle à cette mystérieuse affaire.

Le point que voudraient actuellement élucider les policiers porte principalement sur la façon dont le malfaiteur a pu pénétrer dans l'appartement. En effet, ainsi qu'on l'a déjà dit, on retrouve très facilement les traces du départ, mais on se perd en conjectures sur la façon dont l'entrée a pu être opérée. Il faut nettement écarter toute complicité parmi les habitants de l'immeuble et le personnel attaché à la famille Regnault : la cuisinière est au service du ménage depuis près de quarante ans et la femme de chambre hors de tous soupçons.

C'est donc surtout dans le milieux fréquentés par les recéleurs et les fondeurs de bijoux que les recherches vont être poussées. On croit, en effet, que le voleur ayant appris que les bijoux étaient très anciens et, par conséquent, d'une vente difficile, va tenter de les écouler pour la fonte.

Dans le quartier, le crime fait encore, ce matin, l'objet de toutes les conversations. On suit avec attention tous les détails donnés par les journaux sur cette affaire. Au commissariat, plusieurs personnes se sont encore présentées, apportant des indications qu'elles croient intéressantes. Au domicile de M. Regnault, les témoignages de sympathie continuent à arriver nombreux, tant de France que de l'étranger, où l'ancien ambassadeur avait conservé de nombreuses relations.

Les fraudeurs d'armes de Maubeuge en Correctionnelle

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'AUDIENCE

A 9 heures, le tribunal fait son entrée, il est présidé par M. Etienne, vice-président. M. Dupuith, procureur de la République occupe le siège du ministère public : le prétoire est comble.

Les accusés sont tous présents, à l'exception de Wilhem Théophile, le conducteur de la camionnette qui fait défaut.

Le ministère public abandonne le délit du complot contre la sûreté de l'Etat pour ne retenir que le délit de contrebande d'armes frauduleuses et de complicité.

Le Président interroge successivement tous les inculpés. M. Delaroche déclare avoir reçu une lettre du prince De Chimay lui enjoignant de transporter à Paris les armes et les cartouches et si les paquets étaient trop encombrants de démonter les armes : à propos des formalités de douane à remplir il déclarait qu'il ne les connaissait pas.

Le dentiste Marchand indique comment il connut Delaroche et comment il fut amené à avoir le fusil trouvé chez lui pour confectionner des panoplies.

Le comte de Rohan Chabot déclare qu'ayant eu besoin d'armes de précision pour chasser le chamois, il s'était adressé au prince de Caraman Chimay, pour se les procurer ainsi que les cartouches : il était pressé d'en prendre possession en raison de la fermeture prochaine de la chasse.

Le prince de Caraman Chimay confirme en tous points les déclarations de son régisseur et de M. de Rohan Chabot.

Un seul témoin à décharge M. Grasset, armurier expert déclare que les armes et munitions étaient destinées à la chasse.

M. le receveur principal des douanes, au nom de l'administration qu'il représente fit connaître comment il fut appelé le 6 janvier à dresser procès-verbal à Delaroche pour exportation frauduleuse de marchandises, le fait est nettement établi. M. Rohan Chabot a déclaré qu'il désirait recevoir les armes au plus tôt et que, c'est pour cela que les formalités douanières n'ont pas été faites.

La parole est donnée alors à M. le Procureur de la République qui réclame l'application de la loi, démontrant que les accusés ont agi par esprit de lucre.

Me Guilhermet, avocat à la Cour d'Appel de Paris, présente la défense de M. de Rohan Chabot. Il essaie de démontrer qu'il ne peut s'agir d'un complot, que son client ne voulait donner aux armes passées en fraude d'autre destination que la chasse.

Me Maire, du barreau d'Avesnes, plaide ensuite pour Delaroche, Me Lecomte, pour Marchand.

Me Paul Reynaud, devait assumer la défense de son client, le prince de Caraman Chimay, n'a pu le faire ayant été retenu au Conseil Général. Il le fera à l'audience du mardi 11 mai, date à laquelle sera probablement rendu le jugement.

APRÈS LA PRISE DE SOUEIDA

Lundi, les Druses n'ont pas réagi. Quelques roceurs ont tiré pendant trois jours des coups de feu sur la face nord du camp, causant la mort d'un lieutenant de la légion.

Depuis cinq jours, la fusillade a cessé. Les troupes s'organisent et mettent en défense la citadelle. On a déblayé le village, complètement évacué de Berket. Les citernes des puits et les sources fournissent une eau abondante. Un convoi, dirigé sur Chazale, est rentré sans incident.

Les villages d'Atil, de Selim, de Valuha et de Nafale ont adressé des lettres de paix et on attend incessamment des notables apportant la soumission de ces villages.

L'état sanitaire des troupes est excellent et le moral est très élevé. On envisage avec confiance l'issue des opérations qui se dérouleront incessamment. Les Bédouins de Leja, alliés des Druses, les ont quittés et se sont ralliés à ceux du Leja-Huzannais.

M. de Jouvenel s'est rendu au quartier Kurde. C'était la première fois que le haut-commissaire visitait les Kurdes. Les notables et la population l'ont accueilli chaleureusement.

La grève anglaise

TOUS LES GRANDS CENTRES INDUSTRIELS ONT RÉPONDU A L'APPEL DE LA GRÈVE

Le public de Londres manifeste sans réserve son antipathie pour la grève, mouvement qui risque de paralyser la vie de 42 millions d'habitants. D'ailleurs, les milieux officiels auraient, croit-on, reçu des renseignements qui ont été tenus secrets et suivant lesquels l'influence communiste, probablement entretenue par des interventions venues de l'extérieur, ne serait peut-être pas étrangère, en partie tout au moins, à la grève générale qui s'est déclenchée aujourd'hui.

Suivant les informations reçues par le Conseil général des Trade-Unions, les instructions de grève ont été suivies à la lettre dans le pays, où l'arrêt des grandes industries fut presque complet.

Dans la capitale, la désorganisation des communications atteint surtout les travailleurs dont la plus grande partie vient de banlieue.

Les centres industriels et les ports ont répondu à l'appel de grève par la cessation immédiate du travail. Manchester, Glascow, Plymouth, Newcastle, Bristol, Leeds, Hull Derby, sont pratiquement sans moyens de communication. A Sheffield seulement, 50.000 ouvriers sont en grève.

Par contre, à Southampton la grève n'est que partielle : un seul train est parti aujourd'hui à Londres pour Paris via-Douvres. On espère qu'un départ pourra avoir lieu demain à la même heure dans le sens Paris-Londres ; un train qui correspondra à celui partant de Paris à 10 heures du matin, arrivera à Londres venant de Douvres vers 7 heures 30 du soir.

FEUILLETON DU 5 MAI 1926. — N° 4

Résumé des feuilletons précédents

La comtesse d'Herquancy a un amant. Un enfant est né de leurs amours et elle l'élève en cachette car si le comte savait...

Une fois la comtesse se rend chez son amant. Arrivé chez lui elle le trouve poignardé. Deux mystérieux automobilistes masqués l'enlèvent.

— « Est-ce Maxime ? »

Comme les syllabes vibraient encore, elle tâchait d'évoquer des syllabes pareilles, prononcées journellement par le comte. Était-ce bien la même qualité de timbre ? — ce qu'il y a certainement de plus personnel dans l'homme, plus personnel que les yeux, ces miroirs de l'âme. Car des yeux, isolés d'un visage, deviennent méconnaissables. Tandis qu'une voix, même sur la plaque d'un téléphone ou le rouleau d'un phonographe, détachée de l'être à qui elle appartient, est la manifestation la plus puissante, la plus irréfutable de cet être.

« Si c'est Maxime », pensait la malheureuse, « il contrefait son accent, il cherche à me donner le change. Mais pourquoi ?... Pourquoi ne pas se révéler tout de suite ? Ne suis-je pas sa proie, sa chose ? Il a le droit pour lui... Seul au monde, il avait le droit monstrueux de frapper Pierre... Il me tient par ma faute... par ma fille !... Le misérable qui est là, près de moi, s'il dissimule sa voix, ce n'est donc pas lui ?... »

Brusquement, une idée la stupéfia, tandis qu'elle révéillait des échos de paroles qu'elle comparait... Elle ne retrouvait plus en elle, d'une façon certaine, la voix de son mari. Depuis si longtemps cette voix n'était qu'un son lointain, sans accès au fond de son âme. L'indifférence du cœur avait rendu l'oreille inerte. Trop souvent, quand Maxime parlait, l'esprit de Solange était ailleurs.

« Je ne sais plus... Je ne sais plus », balbutia-t-elle avec égarement.

Des lumières, des maisons apparurent. D'abord espacées, puis plus proches. Et voici que, sur des trottoirs, au long de paisibles façades, devant des boutiques éclatantes de gaz, circulaient des gens pour qui la vie n'avait pas, depuis tout à l'heure, effroyablement changé. Ce spectacle familier, ces passants, cette réalité inoffensive, par le contraste, déchaînèrent chez Mme d'Herquancy une révolte frénétique. Sans réfléchir, elle se dressa. Ses bras se tendirent, sa bouche s'ouvrit. Elle cria, elle appela au secours. Tout son pauvre être convulsé par une surhumaine souffrance, se soulagea en une clameur désespérée.

— « A l'aide !... Ce sont des assassins ! Démasquez-les ! Arrêtez-les !... »

Le mugissement de la voiture, le vent de la course, étouffèrent, emportèrent ses cris. Si quelqu'un crut en saisir le sens, ce quelqu'un ne put s'en émouvoir avant que l'automobile fût déjà loin.

De nouveau, des mains violentes capturèrent la jeune femme. La glace, ouverte au début, pour que l'air la tirât de sa syncope, fut refermée en hâte. Mais ces mains, dans un chuchotement de rage et de menace, résonnèrent à son oreille :

— « Infâme !... Parce que votre amant est mort, vous voulez la honte et la ruine de tous les vôtres. Faites donc !... Jetez deux familles dans votre boue. Mais alors, il y aura d'autre sang dans cette boue-là... Et du sang qui vous est cher ! »

« Parce que mon amant est mort... » se répéta Solange, tandis qu'une stupeur affreuse, un froid mortel, la paralysait. « Parce que mon amant est mort... Et je suis la comtesse d'Herquancy... Et, mes parents, le marquis et la marquise d'Alligné, m'attendent ce soir... Et mon mari espère une ambassade... Et ma fille, ma fille... »

Immobile, en proie à une sorte d'hébétement, elle voyait flotter en elle des images : la salle à manger de la Louvette avec les deux vieilles têtes chéries, sous la clarté du lustre... Des salons officiels, où son mari, le hautain Maxime, promenait sa fierté de son nom, un glorieux souvenir militaire, le prestige qu'exerce un caractère inflexible et secret. Et surtout... surtout... la salle d'études où elle avait embrassé sa petite Bérengère quelques heures auparavant... Les yeux bleus de l'enfant se levaient vers elle...

Tout ressort se brisa chez Solange. Les dures mains qui l'étreignaient sentirent le fléchissement des fibres, et des nerfs, comme si la substance même de cette brillante créature eût fondu de douleur.

A ce moment, l'automobile s'arrêta. Trois de ses voyageurs descendirent : deux hommes et une femme. Par un instinct de pudeur défensive, la femme, quoique défaillante, eut la présence d'esprit et la vive adresse de rabattre autour de sa tête l'épaisse voilette emportée pour son équipée d'amour. Nul, d'ailleurs, ne les remarqua.

Ils attendirent, dans un coin plutôt obscur du quai, jusqu'à ce que le premier train, direction de Montereau, arrivât de Paris, — ce qui ne tarda pas.

L'un des hommes, le mince et élégant personnage qui avait dit : « Il faudrait retirer le poignard », courut le long des voitures pour trouver un compartiment vide. Justement, il n'y avait personne dans les « Dames seules ».

On vit deux messieurs, en costume d'automobilistes, pleins d'empressement pour une gracieuse compagne, la hisser, l'installer le plus galamment du monde, et peut-être quelque observateur s'étonna-t-il qu'après des soins si manifestes, ces personnages prissent congé de la dame sans se découvrir. Mais cela s'expliquait par la complication de leurs hermétiques coiffures. Ils s'en retournèrent jusqu'à leur auto, non toutefois — par une attention dernière — sans avoir constaté que le train se mettait en pleine marche... Leur voiture fila ensuite, de son côté, à une allure non moins rapide.

Seule, blottie dans l'angle d'un wagon, les yeux élargis et fixes, les doigts tordus ensemble à se briser, la comtesse d'Herquancy essayait de voir en face toute l'horreur de son destin.

II

AU BORD DE LA FOLIE

Solange n'avait pas encore fait un mouvement lorsque le nom de « Montereau », hurlé par les employés le long du train, la touche de ses syllabes familières.

La portière de son wagon fut brusquement ouverte. Des gens allaient monter. Elle les prévint en se dressant. Puis, en face d'eux, suggestionnée, sans trop savoir, elle descendit.

Quand elle se vit sur le quai, quand elle comprit que son geste machinal la faisait rentrer dans le courant de la vie, et qu'il lui fallait agir comme si rien aujourd'hui n'avait troublé son existence apparente de femme enviée, élégante et heureuse, ceci lui parut tellement impossible, intolérable, qu'elle eut un élan vers la tête du train, avec l'idée de se jeter sous les roues au départ de la machine.

— « Pardon, madame la comtesse », dit une voix respectueuse.

Hébétée de souffrance, elle tourna un vague regard et reconnut le valet de pied de sa mère.

— « La voiture attend de ce côté », ajouta le domestique.

— « Ah ! » soupira Solange.

Et faisant volte-face, le front incliné comme sous un joug plus puissant que toutes passage où piétinait le troupeau des voyageurs.

Dehors, elle trouva le cocher qui, debout près de l'attelage, palpait la jambe d'une de ses bêtes avec une sollicitude exagérée, comme pour attirer son attention. Il affectait de ne pas la voir venir, et, lorsqu'elle fut tout près, s'excusa emphatiquement. C'était un ancien serviteur qui l'avait presque vue naître. L'habituelle bonté de Solange s'intéressa, même alors, au vieux cheval et au vieil homme.

— « Qu'est-ce qu'il y a, mon pauvre Joseph ?

— « Ce qu'il y a ?... » répéta-t-il en hochant la tête et sans remarquer l'air étrange, la voix lointaine de la jeune comtesse. « Il y a que Scapin s'ankylose, comme moi, d'ailleurs. C'est l'âge. On fait bien de nous remplacer. »

L'amertume de la phrase fut sensible, même à ce cœur écartelé — dont les lambeaux vibraient d'instinct aux douleurs des humbles.

— « Vous remplacer, Joseph ? Mes parents ne se sépareront jamais de vous.

— « A savoir... » fit le cocher, qui rassembla ses guides et se hissa, lourdement, en effet, sur son siège. Puis le commentaire suivit :

— « Ce n'est pas pour brouetter des feuilles mortes qu'on paye à Gervais les leçons d'automobile ».

Le mot frappa Mme d'Herquancy, ravivant sa torture comme un heurt aux nerfs d'un brûlé vif. Elle se réfugia dans le coupé, dont le valet de pied referma la portière.

— « Une automobile ?... Gervais ?... » murmura-t-elle.

L'homme s'évoqua, rude et trapu, avec son visage sans gaieté, son air de ruminer toujours le chagrin de servir les autres. C'était le concierge de la Louvette.

M. d'Alligné l'avait pris de la main de son gendre. Ce Gervais était dévoué à Maxime. Mais entre le dévouement et la complicité crimin